

14/06/2024

L'ADAMI reste vigilante pour défendre les intérêts et les droits des artistes-interprètes

Les élections européennes ont placé l'extrême droite à près de 40% des voix exprimées. La dissolution de l'Assemblée nationale annoncée par le président de la République entraîne pour le Rassemblement National la possibilité de former un gouvernement à l'issue des élections législatives.

Chacun est libre de son vote, la démocratie doit demeurer souveraine, il n'appartient donc pas à l'Adami de juger du choix politique des citoyens. En revanche, il appartient à l'Adami, légalement et statutairement, de défendre les artistes-interprètes quand leur métier et leurs droits fondamentaux sont attaqués.

Aux yeux du Rassemblement National les artistes sont à ranger dans la catégorie des supposés privilégiés contre lesquels ce mouvement se bat. A cet égard, dès lors qu'ils sont considérés comme une cible, voici ce que signifierait « être artiste » dans un pays dont la politique culturelle serait pilotée par l'extrême droite :

- Être empêchés de pouvoir travailler, d'être employé, de créer en raison de son orientation sexuelle ou de sa couleur de peau.
- Subir la censure contre certaines œuvres jugées contraires aux mœurs ou aux convictions des dirigeants politiques.
- Le patrimoine comme seul programme. Que compte faire le RN en matière de cinéma, de musique, de spectacle vivant, d'art plastique... ? De droits d'auteur ? Personne ne le sait puisque le programme « culture » n'existe pas. La culture pour le RN c'est le patrimoine. C'est-à-dire ce qui a été plutôt que ce qui sera. Or, le dynamisme culturel d'un pays, ce qui donne son attractivité, la raison d'être d'un artiste, sa source principale de travail, c'est la création ! Le programme culturel du RN c'est l'art figé contre l'art vivant et des artistes qui par conséquent disparaîtront.
- La culture doit être populaire. Chaque artiste aspire à être vu ou entendu par le plus grand nombre. La culture devient populiste quand on prive les artistes de la possibilité de prendre des risques, d'oser, d'être accompagnés, de se développer, en somme d'être libres. L'extrême droite a toujours eu dans l'idée que les financements publics de la culture devaient d'abord aller vers les artistes dont le public est déjà présent.
- Un audiovisuel privatisé. Cela signifie des radios et des chaînes de télévision qui ne bénéficient pas de contrat de moyens et d'objectifs. Pour ces médias les obligations en termes de création ou de culture pourraient disparaître pour aller vers des programmes uniquement rentables. Les possibilités de travail pour les artistes diminueraient drastiquement.
- Disparition du régime de l'assurance chômage des intermittents du spectacle, vecteur essentiel à la vitalité artistique du pays.

Nous sommes peut-être à l'aube d'un tournant sociétal et politique sans précédent sous la Vème République. Quoiqu'il advienne le 7 juillet prochain, l'Adami se doit d'être vigilante à faire reconnaître et à défendre les intérêts des artistes-interprètes, comme elle le fait depuis sa naissance lorsque des syndicats l'ont créée. L'Adami, pour les artistes, par les artistes, continuera à se tenir à leurs côtés.

Contact presse :

Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

Carine Deschênes
cdeschenes@adami.fr
06 85 18 00 62

Retrouvez toute notre actualité sur
www.adami.fr



Conformément à la législation en matière de données à caractère personnel, vous bénéficiez de droits, dont ceux de l'accès, la rectification, la suppression de ces données, et d'un droit d'opposition à leur traitement, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Adami – 14-16 rue Ballu – 75311 Paris cedex 09.